

Chère Madame, cher Monsieur,

Nos conditions générales d'achat ci-jointes sont exclusivement valables pour toutes les commandes actuelles et futures. Les conditions divergentes de nos fournisseurs que nous n'avons pas formellement acceptées par écrit ne sont pas applicables à la présente commande.

Veillez s'il vous plait nous envoyer une confirmation de commande dans les 5 jours ouvrables à :

orders.ch@nav-timing.safrangroup.com

Passé ce délai, le présent bon de commande et ses conditions dans leur entier seront considérés comme acceptés par le fournisseur.

Merci d'adresser vos factures et notes de crédits au format PDF ainsi que vos questions en relation avec la comptabilité (paiements ; rappel) à cette adresse :

accounting.ch@nav-timing.safrangroup.com

Un fichier PDF ne peut contenir qu'une seule facture ou un seul avoir incluant toutes les pièces jointes pertinentes. Il n'est pas possible de traiter plusieurs factures ou notes de crédit contenues dans un document PDF.

Veillez indiquer nos numéros de commande et d'article sur tous les documents.

Heures d'ouverture pour la réception des marchandises :

Lundi-Jeudi : 08h30 - 11h30 et 13h30 - 16h00

Vendredi : 08h30 - 11h30

Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant de la commande sont les Tribunaux FOR de Neuchâtel (Suisse). T4Science SA est également en droit d'intenter des poursuites judiciaires à l'encontre du fournisseur sur son lieu d'activité. Le droit suisse à l'exclusion de la Convention sur la vente internationale de marchandises (CISG), est applicable à cette commande.

Nous mesurons la performance de livraison à partir de la date de confirmation convenue.

Ce document est valable sans signature.

Meilleures salutations
Safran Timing Technologies SA
2000 Neuchâtel

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les présentes conditions générales d'achat ainsi que les conditions spéciales d'achat et de sous-traitance et les pièces jointes et autres documents référencés, font partie intégrante du bon de commande (ci-après la « Commande ») entre l'entité acheteuse mentionnée sur le bon de commande, ci-après dénommée l'« Acheteur », et le prestataire identifié au recto du présent bon de commande, ci-après dénommé le « Fournisseur ».

1. ACCEPTATION DE LA COMMANDE –

a. La Commande représente l'offre de l'Acheteur au Fournisseur et c'est un contrat à valeur juridique liant les parties aux présentes dispositions lorsqu'elle est acceptée par le Fournisseur, soit par la signature d'un accusé de réception soit par le commencement de l'exécution des prestations. Aucune condition mentionnée par le Fournisseur sur le chiffrage, l'acceptation ou l'accusé de réception de la présente Commande ne saurait engager l'Acheteur sans son accord écrit. La Commande est limitée expressément à l'acceptation des dispositions de la présente Commande. Toutes dispositions supplémentaires ou différentes proposées par le Fournisseur sont rejetées et ne sont pas intégrées à la présente Commande. Toute modification de la Commande doit être réalisée conformément aux paragraphes « Modifications » et « Avenant » des présentes.

b. Le Fournisseur enverra un accusé de réception écrit de la Commande dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après réception. En l'absence de réponse par le Fournisseur dans ce délai, la Commande sera considérée comme acceptée par le Fournisseur.

2. PRIX – Sauf accord contraire spécifique indiqué sur la Commande, les prix des produits et services vendus dans le cadre de la présente Commande (ci-après dénommés respectivement les « Produits » et les « Services », conjointement les « Biens ») sont fermes et définitifs et ne pourront faire l'objet d'aucune augmentation. Sauf mention contraire sur la Commande, les prix indiqués aux présentes sont DDP (INCOTERMS 2020) au lieu indiqué sur la Commande.

3. QUANTITÉ – La quantité, la qualité et les caractéristiques des Biens indiquées sur la Commande ont un caractère contraignant. Pour chaque Commande, seule la quantité commandée doit être livrée. Cette disposition s'applique également aux Commandes prévoyant des livraisons échelonnées.

4. EMBALLAGE ET EXPÉDITION – Les prix comprennent les coûts de mise en cartons et en caisses ainsi que les coûts de stockage. Les Produits devront être emballés correctement pour garantir des frais de transport les plus bas possible, conformément aux exigences des transporteurs habituels et les protéger des dommages causés par les intempéries ou le transport. Lorsqu'une Commande comporte plusieurs lots de pièces, chaque lot doit être emballé et identifié séparément. Le Fournisseur sera tenu pour responsable de la perte des Produits ou des dommages que les Produits subiraient en raison d'un emballage inadéquat ou insuffisant. Le contenu de chaque colis devra être décrit sur le bon de livraison conformément au mode de transport national en vigueur ou à la classification uniforme de fret. Le numéro de la Commande, le nombre de colis, les numéros et les descriptions du contenu de chaque colis doivent être clairement indiqués sur l'ensemble des documents factures, listes de colisage, emballages, bons de livraison et bordereaux d'expédition. Pour les expéditions non accompagnées de listes de colisage, le Fournisseur déterminera de manière définitive le décompte ou le poids du/des colis. Les récépissés de chargement ou bons de livraison devront être transmis à l'Acheteur à la date d'expédition des Produits. Les frais, taxes et réclamations autres que les coûts de transport standard, notamment les frais d'assurance proposés par le transporteur, relèvent de la responsabilité du Fournisseur. En cas d'expédition en port dû utilisant le compte de transport de l'Acheteur, l'Acheteur refacturera au Fournisseur tous les coûts qui n'auraient pas été approuvés par écrit au préalable, comme la « valeur déclarée ». Le Fournisseur devra indiquer le numéro de Commande de l'Acheteur sur le bon de livraison/la lettre de transport aérien.

5. LIVRAISON – Le respect des délais est de rigueur. La livraison devra avoir lieu dans le respect rigoureux du planning de livraison fixé ou mentionné à la présente Commande. Sauf mention contraire dans la Commande, le délai de livraison court à compter de la date de réception de la Commande par le Fournisseur. L'Acheteur se réserve le droit de renvoyer toutes les quantités excédentaires aux risques et aux frais du Fournisseur.

6. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – La propriété des Produits est transférée à l'Acheteur à la livraison des Produits au lieu indiqué sur la Commande. Ce qui

précède n'exonère pas le Fournisseur de sa responsabilité au titre des vices cachés découverts après l'acceptation des Produits.

7. SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE (SMQ) – Le Fournisseur doit garantir un Système de Management de la qualité en conformité avec les normes AS9100 ou ISO 9001 en vigueur. Le Fournisseur doit apporter la preuve de cette certification sur demande de l'Acheteur.

8. CONTROLE DE CONFORMITE ET ACCEPTATION – Tous les articles à livrer en vertu des présentes doivent être composés de matériaux neufs. Si un numéro de spécifications est indiqué pour les Produits commandés, le Fournisseur devra fournir, sur demande, un rapport confirmant que les articles ont bien été fabriqués conformément aux spécifications. Le Fournisseur doit conserver et tenir à jour les registres d'inspection, d'essai et autres registres connexes et les mettre à disposition de l'Acheteur. Tous les Produits seront soumis à un contrôle de conformité à réception par les services autorisés de l'Acheteur, conformément aux normes de l'Acheteur comme mentionné sur la Commande. L'acceptation par l'Acheteur aura lieu dans un délai de trente (30) jours à compter de la livraison au lieu indiqué sur la Commande. L'envoi de paiements par l'Acheteur ou leur réception par le Fournisseur ne vaut pas acceptation des Produits par l'Acheteur ni renonciation aux garanties ou aux exigences de la Commande. L'Acheteur pourra rejeter tout Produit présentant des défauts de fabrication ou de matériau, ou non conforme aux spécifications, échantillons ou garanties. Tout Produit rejeté dans ces conditions pourra être retourné au Fournisseur à ses frais et risques. Tout Produit ou Service défectueux sera remplacé par le Fournisseur. Si le Fournisseur livre des Produits ou des Services non conformes, l'Acheteur pourra, à sa discrétion et aux frais du Fournisseur : (i) retourner les Produits afin d'obtenir un remboursement ou un avoir ; (ii) demander au Fournisseur de corriger ou remplacer les Produits ou les Services ; (iii) corriger la non-conformité ; (iv) obtenir d'une autre source des Produits ou Services conformes. L'Acheteur précisera la raison du retour ou du rejet des Produits ou Services non conformes et/ou décrira les mesures prises. Le Fournisseur sera tenu pour responsable des augmentations de coûts, y compris les coûts d'achat attribuables au rejet par l'Acheteur de Produits et Services non conformes.

9. FACTURATION – Les factures seront transmises immédiatement après expédition au service comptabilité fournisseurs de l'Acheteur, à l'adresse mentionnée sur la Commande. Les factures devront mentionner les informations suivantes : numéro de commande, numéro et description des articles, tailles, quantités, prix unitaires et totaux, avec prix nets et taxes applicables mis en évidence, ainsi que pays d'origine, conformément aux codes douaniers applicables, tels que les numéros ECCN, HTS (Harmonized Tariff Schedule) et le HSC (Harmonized System Code) américains, pour chaque article, le cas échéant, ainsi que toute autre information exigée par la loi. Les retards de réception des factures, les erreurs ou omissions sur les factures ou l'absence de pièces justificatives conformément aux dispositions de la présente Commande entraîneront la retenue des paiements.

10. PAIEMENT – Le paiement sera versé dans la devise mentionnée sur la Commande. Le paiement des Produits et/ou Services objets de la présente Commande sera réalisé dans un délai trente (30) jours à compter de la date d'émission d'une facture valide et correcte, sauf mention contraire sur la Commande. Le paiement ne vaut pas acceptation définitive. L'Acheteur est en droit de suspendre le paiement pour quantité manquante et/ou Produits ou Services non conformes. Si le Fournisseur est redevable d'une quelconque somme à l'Acheteur, l'Acheteur pourra, à sa convenance, la déduire des montants à payer au Fournisseur au titre de la présente Commande. Le Fournisseur n'est pas autorisé à retenir les Biens ou à ne pas les livrer en cas de différend entre le Fournisseur et l'Acheteur concernant des factures litigieuses.

11. MODIFICATIONS – Dans le cadre général de la présente Commande et moyennant notification écrite, l'Acheteur peut apporter à tout moment des modifications ou des compléments aux éléments suivants : (i) dessins, modèles, spécifications ou instructions de travail, (ii) mode de livraison ou d'emballage, (iii) modifications raisonnables des quantités et/ou des plannings de livraison, (iv) date d'exécution, (v) lieu d'exécution, (vi) lieu de livraison, d'inspection ou d'acceptation et (vii) conditions générales de la Commande nécessaires au respect des obligations de l'Acheteur en vertu de son contrat client. Si ces modifications entraînent une augmentation ou une diminution du coût ou du temps nécessaire à l'exécution de la présente Commande, le Fournisseur avisera l'Acheteur par écrit dans un délai de dix (10) jours à compter de la demande écrite de l'Acheteur. Ce dernier pourra, moyennant notification écrite, procéder à un ajustement approprié et équitable du prix et/ou du délai d'exécution. Aucune des présentes dispositions ne saurait exonérer le Fournisseur de l'exécution de la Commande modifiée.

12. DISPONIBILITÉ DES PIÈCES – Pendant une durée de dix (10) ans après la livraison, le Fournisseur devra disposer, pour tous les Produits, de pièces de rechange qui pourront être achetées par l’Acheteur. Le Fournisseur donnera un préavis d’au moins six (6) mois à l’Acheteur avant de ne plus être en mesure de fournir ces pièces et mettra tout en œuvre pour aider l’Acheteur à trouver une autre source adéquate d’approvisionnement.

13. GARANTIE – Le Fournisseur garantit à l’Acheteur un titre de propriété valable et négociable. Il garantit en outre que les Biens fournis (i) sont conformes aux spécifications applicables à la Commande, notamment aux normes et référentiels de qualité applicables à ces produits, aux data packages y compris schémas, dessins, données techniques, et échantillons du Fournisseur, (ii) sont exempts de défauts de fabrication et de matériau, de tout privilège, restriction, réservation, sûreté ou servitude ; (iii) conviennent à l’usage auquel ils sont destinés ; (iv) respectent toutes les lois nationales et locales en vigueur ; (v) n’enfreignent aucun brevet, demande de brevet publiée ou autre droit de propriété intellectuelle de tiers existant à la date de livraison, ni n’utilisent aucun secret industriel ou commercial détourné provenant de tiers ; et (vi) ne contiennent aucun logiciel d’un tiers (y compris de logiciel pouvant être considéré comme logiciel libre ou open source). Le Fournisseur s’engage à ce que les garanties subsistent pendant un (1) an à compter de l’acceptation par l’Acheteur, sauf mention contraire sur la Commande, et viennent s’ajouter aux garanties expressément prévues par les lois applicables et/ou expressément apportées par le Fournisseur, y compris les garanties pour vices cachés. Les garanties offertes par le Fournisseur ainsi que ses garanties de service seront transmises à l’Acheteur et/ou aux clients de l’Acheteur. Les Produits fournis à l’Acheteur ou intégrés à d’autres Produits et fournis à l’Acheteur devront être neufs et acquis directement auprès du fabricant de composants d’origine (OCM)/du fabricant d’équipement d’origine (OEM) ou par le biais d’une chaîne de distribution agréée par l’OCM/OEM. Les travaux ne pourront être acquis auprès de distributeurs ou de courtiers indépendants, sauf accord préalable écrit de l’Acheteur. Toutes les garanties prévues au présent article resteront en vigueur après les livraisons, inspections, acceptations ou paiements réalisés par l’Acheteur. À la demande de l’Acheteur, le Fournisseur transmettra la documentation OCM/OEM authentifiant la conformité et la traçabilité des articles concernés jusqu’à l’OCM/OEM pertinent.

14. SOUS-TRAITANCE – Le Fournisseur s’engage à obtenir l’accord écrit de l’Acheteur avant de sous-traiter toute partie importante de la présente Commande, à condition toutefois que cette limite ne s’applique pas à l’achat de fournitures commerciales habituelles ou à des matières premières qui feront l’objet d’autres travaux par le Fournisseur.

15. FORCE MAJEURE – Aucune des parties ne sera tenue pour responsable des retards ou de la non-livraison de ses prestations, en tout ou partie, en raison d’un cas de force majeure. On entend par force majeure toute circonstance échappant au contrôle raisonnable de l’une des parties et ne résultant pas d’une faute ni d’une négligence de l’une des parties, notamment, mais sans s’y limiter, les catastrophes naturelles et actes de terrorisme, incendies, inondations, embargos, mesures de quarantaine, grèves ou interventions de l’État agissant dans l’exercice de sa capacité régalienne ou contractuelle. Chacune des parties informera immédiatement l’autre partie de tout événement qu’elle considère être un cas de force majeure qui l’empêcherait d’exécuter ses obligations en vertu des présentes ainsi que de la cessation du cas de force majeure. La notification prévue au présent paragraphe indiquera l’estimation de bonne foi de la durée probable du cas de force majeure.

16. ETALONNAGE – Les Fournisseurs de services d’étalonnage, ou ceux utilisant des équipements nécessitant un étalonnage, devront maintenir un système d’étalonnage, et des certificats, conformément aux normes ISO 17025 et ANSI/NCSL Z540-1. Toutes les normes utilisées pour effectuer ces mesures d’étalonnage devront être conformes aux standards NIST.

17. BIENS FOURNIS PAR L’ACHETEUR – Le Fournisseur assume l’entière responsabilité de tout l’outillage, articles ou matériau qui lui sont fournis par l’Acheteur dans le cadre de la présente Commande. Le Fournisseur s’engage à indemniser l’Acheteur pour tout outillage, articles ou matériau qu’il aurait endommagés ou qui n’auraient pas été retournés à la satisfaction de l’Acheteur. La fourniture au Fournisseur de tout outillage, article ou matériau dans le cadre de la présente Commande ne doit pas être interprétée comme le transfert de leur propriété au Fournisseur. Tous les dessins, modèles, outils, schémas, équipements et informations fournis par l’Acheteur en vertu des présentes ainsi que les droits de propriété y afférent sont réservés et leur utilisation restreinte aux travaux à réaliser pour l’Acheteur. À l’achèvement de la Commande, le Fournisseur stockera

gratuitement ces outils, matrices et/ou schémas pendant un délai raisonnable jusqu’à ce que l’Acheteur indique comment en disposer.

18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – L’ensemble des travaux réalisés dans le cadre de la présente Commande sera la propriété exclusive de l’Acheteur. L’ensemble des travaux, écrits, idées, découvertes, améliorations, inventions (brevetables ou non), secrets commerciaux ou propriété intellectuelle de toute sorte réalisés ou conçus pour la première fois par le Fournisseur dans le cadre de l’exécution de la présente Commande ou dérivés de l’utilisation d’informations fournies par l’Acheteur, seront la propriété exclusive de l’Acheteur. Le Fournisseur les divulguera rapidement à l’Acheteur et validera tous les documents nécessaires à l’établissement du titre de propriété de l’Acheteur à cet égard ainsi qu’à l’obtention et au maintien de leur protection effective.

19. RESTRICTION DES SUBSTANCE DANGEREUSES (“RoHS”) – Le Fournisseur est entièrement responsable, à sa charge exclusive, de la conformité à l’ensemble des dispositions réglementaires RoHS applicables (ci-après “Réglementation RoHS”), notamment, la directive européenne 2011/65/EU du 8 juin 2011 et son amendement 2015/863 de l’Union Européenne relative à la restriction des substances dangereuses (RoHS3), les mesures administratives chinoises sur le contrôle de la pollution due aux produits électroniques d’information du 28 février 2006, et à toutes les versions suivantes, telles que modifiées ou reformulées périodiquement, ainsi qu’à l’ensemble des dispositions nationales ou locales édictées dans le cadre des Réglementations RoHS susmentionnées. Tous les Produits doivent être adaptés à la production et à la vente en conformité avec la directive RoHS. Le Fournisseur remplira et signera la Déclaration standard de conformité RoHS de l’Acheteur par numéro de pièce ; il utilisera les systèmes et les processus appropriés pour garantir l’exactitude de ces déterminations et tiendra à jour les registres adéquats pour permettre la traçabilité de tous les Produits.

20. MINÉRAIS PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT – L’Acheteur s’engage à lutter contre l’utilisation des minerais provenant des zones de conflit dans nos Produits. Nombre de nos clients sont soumis à l’article 1502 de la loi Dodd-Frank (Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act). Ils nous demandent de déclarer l’origine des minerais de conflit utilisés dans nos produits, notamment le tantale, l’étain, le tungstène et l’or (3TG) provenant de la République démocratique du Congo ou de tout pays frontalier. Nous encourageons fortement nos fournisseurs à s’approvisionner en 3TG auprès de fonderies épargnées par les conflits. Le Fournisseur déclarera tout « minéral de conflit » (tel que défini à l’article 1502 du Dodd-Frank Act), contenu dans les produits, pièces ou matériaux livrés à l’Acheteur en vertu de la présente Commande ou nécessaire au fonctionnement ou à la production desdits produits, pièces ou matériaux. Si des « minerais de conflit » sont utilisés, le Fournisseur en informera immédiatement l’Acheteur et identifiera les Produits concernés. Le Fournisseur s’engage à fournir chaque année un rapport précisant les fonderies où ont été traités les minerais de conflit et les pays dans lesquels ils ont été extraits. Si un pays d’origine ou une fonderie n’est pas déterminé, le Fournisseur transmettra une description des mesures prises pour remonter la chaîne de traçabilité de ces matériaux jusqu’à la fonderie ou la raffinerie d’origine.

21. CONTREFACONS –

Safran Timing Technologies SA utilise la norme SAE AS5553 comme ligne directrice pour les pièces contrefaites.

a. Le Fournisseur s’engage à ne pas utiliser de composants contrefaits dans ses produits

b. Tous les Produits livrés en vertu du présent Accord sont constitués de composants provenant de Fabricant de composant d’origine (OCM) / Fabricant d’équipement d’origine (OEM) ou par l’intermédiaire d’une chaîne de distributeurs agréés OCM/OEM. Les travaux ne doivent pas être acquis auprès de distributeurs ou de courtiers indépendants, sauf approbation préalable par écrit de l’Acheteur. Sur demande de l’Acheteur, le Fournisseur doit transmettre la documentation OCM/OEM qui authentifie la traçabilité des éléments affectés à l’OCM/OEM applicable.

c. Si les Produits livrés en vertu de la présente Commande constituent ou comportent des composants contrefaits, le Fournisseur les remplacera immédiatement, à ses frais, par des composants authentiques conformes aux exigences de la Commande. Le Fournisseur sera responsable de tous les coûts résultant du retrait et du remplacement des composants contrefaits, notamment les coûts supportés par l’Acheteur pour le retrait des composants contrefaits, leur remplacement et les tests exigés par la réinstallation des Produits après que les composants contrefaits aient été échangés. Le Fournisseur inclura des dispositions

équivalentes dans les sous-contrats de niveau inférieur pour la livraison de Produits qui seront inclus ou fournis à l'Acheteur en tant que Produits.

22. TRACABILITE DES MATERIAUX – Le Fournisseur analysera, enregistrera et archivera la production liée aux activités, y compris notamment, l'origine, l'assemblage, les essais, la programmation et l'emballage. Les matériaux et les procédés utilisés seront traçables par l'étiquetage, le marquage et d'autres pratiques de l'industrie, pour inclure les numéros du vendeur ou de lot, les numéros de série, la spécification du type de matériel avec révision applicable, le numéro de coulé (si applicable), les dates d'exploitation, les résultats de réussite/échec des test, les noms, les initiales ou les tampons des opérateurs responsables.

23. AUTRES LEGISLATIONS RELATIVES AU PRODUIT – Le Fournisseur est entièrement responsable, à sa charge exclusive, de la conformité à toute autre législation environnementale applicable aux Produits, y compris à toutes les dispositions nationales d'application, telles que modifiées ou reformulées périodiquement, notamment au Règlement (CE) No 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), à la directive 2002/96/CE (« DEEE ») et aux législations connexes ou similaires le cas échéant, à la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs (« directive sur les piles ») et à la directive 2009/125/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (« directive sur l'écoconception »), y compris toutes les mesures d'application prises au titre de ces dernières et de toute autre exigence légale européenne applicable aux Produits et que les Produits répondant à des normes harmonisées doivent respecter lorsqu'ils sont mis sur le marché européen, notamment le marquage CE. Le Fournisseur a rempli et continuera à remplir ses obligations au titre du règlement REACH, en particulier les exigences d'information vis-à-vis de l'Acheteur, notamment la fourniture d'une fiche de données de sécurité appropriée et complète conforme au règlement REACH. Tous les Produits doivent convenir à la production et à la vente sur le marché européen. Des informations supplémentaires sur les exigences et la politique applicables aux Produits pourront être communiquées périodiquement, mais le défaut de présentation desdites informations ne limitera en aucune façon la responsabilité du Fournisseur aux termes des présentes.

24. EMBALLAGE EN BOIS MASSIF – Le cas échéant, le Fournisseur doit se conformer à toutes les Réglementations de la Convention International de Protection des Végétaux ("IPPC"), concernant les matériaux d'emballage en bois massif ("SWPM") telles qu'elles sont décrites dans ISPM-15 et ailleurs. Le Fournisseur assure et certifie que tous les SWPM doivent être marqués avec le logo IPPC, le code pays, le numéro attribué par l'organisation de protection des végétaux naturel et le code de traitement IPPC.

25. PERFORMANCE DES FOURNISSEURS – D'après la classification de Safran Timing Technologies SA pour les articles achetés, le Fournisseur sera évalué par rapport aux Indicateurs de rendement clés (KPIs) sur une base annuelle, compte tenu du rendement et du débit d'essai, de la livraison à temps et du prix. Le Fournisseur fournira une analyse (YTD) en ce qui concerne les pièces retournées (RMAs), le temps de retournement, les processus statistiques et les tendances du produit, les possibilités d'améliorations et d'actions préventives, et l'examen de toutes les demandes de mesures correctives ouvertes du trimestre dernier. Le Fournisseur doit surveiller les indicateurs de performance convenus et communiquer leur statut trimestriellement aux dirigeants des Acheteurs, par l'entremise d'un tableau de performance. Si le rendement du Fournisseur ne répond pas aux critères et aux objectifs, un plan d'action est proposé au Fournisseur. Si le Fournisseur échoue à répondre aux KPIs ou à améliorer ses performances, les contrats et Commandes pourront être résiliés par l'Acheteur.

26. OBSOLESCENCE - Le Fournisseur doit avoir et maintenir un processus interne de gestion de l'obsolescence (OM) pour tous les articles produits pour l'Acheteur. Ce processus doit respecter les exigences de la norme MIL-STD-3018. Le Fournisseur doit immédiatement aviser l'Acheteur lorsque les pièces deviennent obsolètes ou arrivent en fin de vie. Les risques d'obsolescence, les problèmes et les stratégies d'atténuation doivent être communiqués à l'Acheteur sur une base trimestrielle.

27. TRANSACTIONS INTERNATIONALES – Toute la documentation, y compris les Commandes, les accusés de réception, les listes de colisage et les factures, sera établie en anglais ; si le Fournisseur remet des documents dans une autre langue, il fournira également leur traduction complète en anglais. Le Fournisseur accepte que l'Acheteur, ses filiales ou représentants puissent uniquement utiliser la valeur de la

Commande pour satisfaire les obligations de compensation que l'Acheteur pourrait avoir avec le pays du Fournisseur, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la compensation dudit pays.

28. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES / EXCLUSIVES – Toutes les informations confidentielles et exclusives qui ne sont pas accessibles au public, notamment, mais sans s'y limiter, les dessins, équipements, outillages, modèles, divulgations orales réalisées par l'Acheteur et reçues par le Fournisseur et/ou découvertes ou produites par le Fournisseur en lien avec l'exécution des travaux dans le cadre de la présente Commande, sont la propriété exclusive de l'Acheteur. Elles devront être traitées à tout moment de manière strictement confidentielle et ne pourront être utilisées ni dévoilées par le Fournisseur à aucun tiers sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur. Les dispositions de la présente clause resteront en vigueur après l'exécution, l'achèvement ou la résiliation de la présente Commande.

29. ACCÈS AU SITE – Le Fournisseur autorisera toute personne dûment désignée par l'Acheteur à accéder à ses locaux pour inspecter les fournitures ou les travaux en cours qui lui sont destinés. Dans le cadre des audits de contrôle, le Fournisseur autorisera le libre accès des représentants des autorités compétentes, des clients de l'Acheteur ou de leurs représentants.

30. ASSURANCE – Le Fournisseur souscrira une assurance à même de le protéger ainsi que l'Acheteur contre toute réclamation. Sauf accord contraire entre les Parties, l'assurance doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. À la première demande de l'Acheteur, le Fournisseur devra obtenir au minimum couverture pour (a) la responsabilité civile (dommages corporels et matériels) pour un montant minimum de 1 000 000 EUR ou équivalent dans la devise locale et (b) les autres garanties exigées par la législation en vigueur. Le montant de l'assurance acquise par le Fournisseur ne limite pas sa responsabilité envers l'Acheteur. Un certificat d'assurance indiquant cette couverture devra être fourni à la première demande de l'Acheteur. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur un préavis écrit de trente (30) jours pour toute annulation ou non-renouvellement de sa couverture.

31. RÉSILIATION UNILATÉRALE SANS MOTIF –

a. L'Acheteur se réserve le droit d'annuler par e-mail, avec accusé de réception de l'annulation par le Fournisseur et sans compensation, tout ou partie de toute Commande n'ayant pas encore été acceptée par le Fournisseur, conformément aux dispositions de l'article 1.b. ci-dessus.

b. L'Acheteur peut mettre fin à tout ou partie de la présente Commande, à tout moment, moyennant notification écrite au Fournisseur. En cas de résiliation partielle, le Fournisseur n'est pas dispensé d'exécuter les travaux non résiliés au titre de la présente Commande. Dans ce cas, l'Acheteur jouira de tous les droits et sera soumis à toutes les obligations en découlant, y compris les droits de propriété et de possession des biens et matériaux payés. L'Acheteur peut prendre immédiatement possession de tous les travaux réalisés à la date de la notification de résiliation.

c. Le Fournisseur interrompra immédiatement les travaux et limitera les coûts engagés sur les travaux résiliés. Si cette résiliation est due à l'Acheteur, il remboursera au Fournisseur, après déduction des montants déjà payés, les coûts réels, raisonnables, justifiés et admissibles – le montant total à régler par l'Acheteur étant déterminé par les livrables achevés à la date de résiliation. Les parties ont conscience que le Fournisseur peut acheter des matériaux et réaliser des travaux sur ces livrables alors qu'aucune Commande n'a été émise par l'Acheteur. En conséquence, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit, l'Acheteur ne saurait être tenu pour responsable des matériaux, travaux en cours ou dommages exprès ou implicites, au-delà de ceux nécessaires pour honorer les Commandes émises avant la date effective de résiliation.

32. RÉSILIATION POUR FAUTE –

a. L'Acheteur se réserve le droit d'annuler la présente Commande en tout ou partie dans l'hypothèse où le Fournisseur ne respecterait pas l'une des dispositions de la présente Commande ou ne ferait pas avancer les travaux, compromettant ainsi l'exécution de la présente Commande.

b. L'Acheteur est également en droit d'annuler la présente Commande en tout ou partie en cas d'insolvabilité du Fournisseur ou si une procédure de dépôt de bilan à son encontre n'est pas levée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de dépôt. Le Fournisseur informera immédiatement l'Acheteur s'il fait l'objet d'un dépôt de bilan. En cas de dépôt de bilan du Fournisseur, l'Acheteur pourra demander au Fournisseur de souscrire à une assurance financière, dans la mesure où l'Acheteur, à sa seule discrétion, le juge nécessaire. Les droits et recours de

l'Acheteur mentionnés dans cette clause viennent s'ajouter à tous les autres droits et recours prévus par la loi ou la présente Commande.

c. Le fait que l'Acheteur n'exige pas la stricte exécution des dispositions de la présente Commande ou qu'il n'exerce pas les droits qui lui sont conférés par les présentes ne saurait être interprété comme une renonciation à ses droits d'Acheteur de faire valoir et de s'appuyer ultérieurement sur ces dispositions ou droits.

d. En cas de résiliation en vertu du présent article, l'Acheteur pourra demander au Fournisseur de transférer le titre de propriété et de lui livrer, selon les modalités et dans la mesure précisées par l'Acheteur, les Produits partiellement réalisés et les matières premières, pièces, outils, matrices, outillages, accessoires, plans, dessins, services, informations et droits contractuels (« Matériaux ») produits ou acquis par le Fournisseur pour l'exécution de la présente Commande, y compris la cession à l'Acheteur des contrats de sous-traitance du Fournisseur. Le Fournisseur s'engage également à protéger et préserver les biens en sa possession et sur lesquels l'Acheteur a un droit. Aux fins de protection et préservation des Biens, le paiement des Produits et Services non terminés, livrés à l'Acheteur et acceptés par ce dernier, doit être effectué à un prix déterminé tel que prévu à l'article ci-dessus, à l'exception du fait que le Fournisseur n'est ici pas autorisé à réaliser de profit. L'Acheteur pourra ne pas verser au Fournisseur des sommes qui auraient dû lui être versées pour des Services fournis, des Produits et/ou des Matériaux terminés dans la mesure où il le juge nécessaire pour se protéger de toute perte due à des privilèges ou réclamations en cours, relatifs auxdits Services, Produits et Matériaux.

33. INDEMNISATION – Le Fournisseur s'engage à défendre l'Acheteur, à l'indemniser et à le dégager de toute responsabilité relative aux responsabilités, pertes, dommages, procès, procédure judiciaire de tout type, y compris mais sans s'y limiter les coûts et frais y afférent, découlant de ou en lien avec les prestations du Fournisseur, notamment (i) les dommages corporels, dommages aux biens ou à l'environnement ; et (ii) l'atteinte réelle ou prétendue aux droits de propriété intellectuelle découlant de la fabrication, de l'utilisation, de la vente ou de l'élimination des Produits et Services. À la demande et au choix de l'Acheteur, le Fournisseur lui fournira gratuitement des Produits et Services de remplacement ne violant pas les droits des tiers, de type ou de qualité similaire, lui obtiendra une licence d'utilisation des Produits ou Services portant atteinte au droit de propriété intellectuelle ou lui remboursera le prix d'achat. Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable des dommages et intérêts accessoires, punitifs, exemplaires, indirects ou consécutifs, ni du manque à gagner découlant de ou en lien avec la présente Commande.

34. CONTRÔLES À L'EXPORTATION/À L'IMPORTATION – Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation de produits, technologies et/ou logiciels utilisés, développés ou acquis dans le cadre de la présente Commande.

a. Si le Fournisseur est une société basée aux États-Unis qui fabrique ou exporte du matériel militaire ou fournit des services pour le secteur militaire, il certifie par la présente qu'il est enregistré auprès du Department of State Directorate of Defense Trade Controls américain (direction du contrôle du commerce militaire) et se conforme aux réglementations américaines sur le trafic international des armes (« ITAR ») et sur les exportations (« EAR »). Le Fournisseur doit immédiatement avvertir l'Acheteur s'il n'est plus enregistré comme entreprise en conformité avec la réglementation ITAR, quel qu'en soit la raison ; si l'Acheteur a été placé sur la liste des

b. Le Fournisseur garantit que tous les produits sont en conformité avec l'ensemble des lois applicables sur les exportations et les importations). Le Fournisseur indemniser l'Acheteur pour toute perte ou dépense dues au fait qu'il n'aurait pas informé l'Acheteur de la nécessité d'une licence ou résultant d'une rupture de la garantie prévue au présent article.

c. Le Fournisseur informera l'Acheteur des éventuelles restrictions applicables en vertu de la législation douanière de l'UE empêchant l'exportation, la réexportation ou le transfert des Biens par l'Acheteur ou, à la demande de l'Acheteur, confirmera par écrit qu'aucune restriction de ce type ne s'applique.

d. Le Fournisseur obtiendra et tiendra à jour à tout moment toutes les licences et autorisations nécessaires et se conformera à l'ensemble des législations, normes et réglementations relatives à l'importation, à l'exportation et à l'enregistrement. Le Fournisseur transmettra immédiatement à l'Acheteur les licences des livrables soumis à un contrôle des exportations, notamment du Royaume-Uni (UK Export Control Order) et de la France, aux autorisations d'exportation de la Commission européenne et à la réglementation américaine sur l'administration des exportations

(Export Administration Regulations – EAR) ou sur le commerce international des armes (International Traffic in Arms Regulation – ITAR).

e. L'Acheteur demande à ses Fournisseurs basés à l'étranger de transmettre, avant l'exportation, toute la documentation demandée pour entrer dans le pays d'achat au transitaire, au transporteur, à la banque émettrice ou directement à l'Acheteur. Le type de documentation peut varier et inclure des déclarations supplémentaires non comprises dans la liste ci-dessous. En général, les documents suivants sont demandés : 1. Facture commerciale ; 2. Liste de colisage ; 3. Lettre de transport aérien ou Lettre de voiture (CMR).

f. Le Fournisseur indiquera à l'Acheteur s'il a le statut d'Opérateur Économique Agréé, s'il l'obtient ou le perd.

g. Le Fournisseur indemnise l'Acheteur pour toute responsabilité, pénalités, pertes, dommages, coûts ou dépenses qui peuvent être imposés ou engagés par l'Acheteur, en lien avec la violation des lois et règlements applicables par le Fournisseur.

35. RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTS – Le Fournisseur déclare et certifie respecter l'ensemble des lois, ordonnances, arrêtés, règles et règlements applicables à la présente Commande et s'engage à garantir l'Acheteur contre toute perte, coût, responsabilité ou dommages et intérêts dus à la violation par le Fournisseur des lois, arrêtés, règles et règlements applicables.

Le Fournisseur convient que les articles seront produits et que tous les travaux ci-après seront exécutés conformément à toutes les statuts et lois applicables, tous les décrets, règlements applicables et accepte d'indemniser l'Acheteur contre toute perte, coût, responsabilité ou dommage en raison de la violation par le Fournisseur de ces lois, ordonnances, règles, ou règlements applicables.

Le Fournisseur doit se conformer aux exigences de la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) telle que modifiée (15 U.S.C §78 dd-1, et. Seq.), qu'il relève ou non de la compétence des Etats-Unis ; et (ii) le Fournisseur ne doit, ni directement, ni indirectement, payer, offrir, donner ou promettre de payer ou de donner, une partie de l'argent ou quoi que ce soit de valeur reçue de l'Acheteur à un fonctionnaire public étranger aux Etats-Unis ou toute personne en violation de la FCPA et/ou violation des lois nationales applicables relatives à la lutte contre la corruption.

36. DONNEES PERSONNELLES – Tout terme relatif à la protection des données à caractère personnel utilisé dans cet article doit être compris en fonction du sens qui lui a été donné par le Règlement général 2016/679 de l'UE sur la protection des données du 27 avril 2016 abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD"). Chaque Partie reconnaît que les données à caractère personnel et le traitement connexe sont soumis aux dispositions juridiques et réglementaires applicables à l'Acheteur ou au Fournisseur, selon le cas, qui comprennent notamment le RGPD et les dispositions locales prises pour les appliquer et les compléter. Chaque Partie s'engage à se conformer au RGPD. Chaque Partie peut recueillir et traiter les données personnelles de l'autre Partie pour l'exécution du contrat et/ou pour gérer la liste des fournisseurs avec des personnes physiques et/ou pour gérer la liste des clients ou prospects. Dans ce cas la Partie concernée est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens du RGPD et s'engage à respecter celui-ci. Le Fournisseur peut également collecter/ou traiter les données personnelles pour le compte de l'Acheteur, agissant en tant que processeur de données. A ce titre, il s'engage à se conformer au RGPD et aux dispositions prévues dans les conditions spéciales d'achat. Toute violation par le Fournisseur des obligations relatives aux données à caractère personnel constitue une violation majeure qui peut entraîner la résiliation partielle ou totale de l'Accord par défaut, conformément aux dispositions de l'article "résiliation" sans préjudice de l'Acheteur d'un autre recours.

37. EXCLUSION – En acceptant la présente Commande, le Fournisseur certifie que ni l'entreprise ni aucun de ses cadres ou directeurs ne sont actuellement exclus, suspendus, ni ne font l'objet de procédure d'exclusion ou ne sont déclarés inéligibles à l'attribution de contrat par un organisme public ou à un programme de sanctions national. Dans l'hypothèse où le Fournisseur serait exclu ou ferait l'objet d'une procédure d'exclusion par un organisme public pendant l'exécution de la présente Commande, le Fournisseur en informerait immédiatement l'Acheteur par écrit.

38. LOI APPLICABLE – La présente Commande est régie et interprétée conformément à la législation du pays correspondant à l'adresse de l'Acheteur figurant sur la Commande, sans application des règles de conflit de lois.

39. LITIGES – Tout litige ou réclamation découlant de ou en lien avec la présente Commande et ne pouvant être résolu à la satisfaction des deux Parties grâce à des négociations de bonne foi pourra être résolu en soumettant la réclamation à un tribunal de la juridiction compétente. Dans l'attente de la résolution du litige

découlant de la présente Commande, le Fournisseur procédera avec diligence à l'exécution de la présente Commande selon les instructions de l'Acheteur.

40. RECOURS – Sauf disposition contraire, les droits et recours des deux parties aux présentes viennent s'ajouter à leurs droits et recours prévus par la loi ou par l'équité. Le fait, pour les deux parties, de ne pas exercer l'un de ses droits ne vaut pas renonciation à ces droits ni à aucun autre droit et ne saurait être interprété comme une renonciation à ces dispositions, droits ou recours ou leur abandon. À tout moment, l'Acheteur pourra déduire tout montant dont le Fournisseur ou l'une de ses filiales lui seraient redevables des sommes payables au Fournisseur par l'Acheteur ou l'une de ses filiales.

41. AVENANT – Aucune modification de la présente Commande ou des présentes Conditions générales ne sera considérée comme valide à moins qu'elle n'ait été convenue par écrit et signée par un représentant habilité de l'Acheteur.

42. CESSION – Le Fournisseur ne pourra céder la présente Commande, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur, qui pourra refuser à sa seule discrétion.

43. DIVISIBILITÉ – Dans l'hypothèse où l'une des dispositions de la présente Commande ou son application serait jugée légalement invalide, illégale ou inexécutoire, le reste de la présente Commande restera valable, exécutoire, en vigueur et de plein effet et les parties négocieront de bonne foi pour la remplacer par une disposition dont l'objectif et l'effet économique seront similaires.

44. NORMES COMMERCIALES D'ETHIQUE ET DE CONDUITE– En acceptant cette Commande, le Fournisseur déclare qu'il respectera à tout moment le Code d'Ethique de l'Acheteur ainsi que les règles anticorruptions en vigueur, quel que soit le pays d'origine du Fournisseur ou le lieu d'exécution de la Commande. Le Fournisseur ne recevra ni n'offrira jamais aucun cadeau ou gratification qui viendrait enfreindre ces règles. Il est demandé aux employés du Fournisseur de mener les activités de l'entreprise de manière intègre et de respecter des règles strictes de conduite dans toutes leurs activités liées à l'entreprise. Le Fournisseur n'exercera aucune activité personnelle, commerciale ou d'investissement qui pourrait être définie comme un conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou perçu comme tel. Si l'Acheteur estime que le Fournisseur enfreint les règles anticorruptions en vigueur, il pourra résilier immédiatement la présente Commande moyennant un préavis écrit au Fournisseur. Il n'aura alors plus aucune obligation vis-à-vis du Fournisseur.

45. QUALITÉ

Le Fournisseur est un contributeur important à la conformité et à la sûreté des Biens, il est en charge de cascader ces informations et exigences à ses employés et à ses fournisseurs.

a. À la demande de l'Acheteur ou en cas de fourniture de circuits imprimés ou de Biens, le Fournisseur respectera le DOC-A1-022 « Exigences Qualité Fournisseurs dans sa version en vigueur communiquée. Les documents ci-dessous accompagneront les Biens conformément aux Exigences Qualité Fournisseurs, comme indiqué dans la Commande.

CC = Certificate of Conformity (certificat de conformité)

CM = Material Certificate (certificat matière)

CT = Certificate of Treatment (certificat de traitement)

RC = Report/ratio of Control (rapport/ratio de contrôle)

b. Pour les Biens liés à l'aéronautique, le Fournisseur doit être certifié EN 9100 ou respecter les normes prévues par ce type de certification.



Delivery and Invoicing Address :
Safran Timing Technologies SA
Rue du Vauseyon 29
CH - 2000 Neuchâtel
Phone: +41 32 732 16 66
www.safran-navigation-timing.com
No TVA: CHE-100.514.535

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF PURCHASE

These General Terms and Conditions of Purchase together with the special conditions of purchase and any referenced exhibits, attachments or other documents are part of this purchase order (collectively hereafter referred to as the "Order") between the purchasing entity referred to on the purchase order hereafter referred to as "Buyer", and the contractor identified on the face of this purchase order, hereafter referred to as "Supplier".

1. ACCEPTANCE OF THE ORDER –

a. This Order constitutes Buyer's offer to Supplier and is a binding contract to the terms and conditions set forth herein when it is accepted by Supplier either by signature of an acknowledgement or the commencement of performance. No condition stated by Supplier in quoting, accepting or acknowledging this Order shall be binding upon Buyer unless accepted by Buyer's written approval. This Order expressly limits acceptance to the terms of this Order, and additional or different terms proposed by the Supplier are rejected and shall not become part of this Order. All modifications to this Order shall be made in accordance with Sections "Modifications" and "Amendment" herein.

b. Supplier shall send written acknowledgement of this Order within five (5) working days hours of receipt. In the absence of a response by Supplier within this time period, the Order will be deemed accepted by the Supplier.

2. PRICE – Unless specifically agreed otherwise on the Order, prices for the products or services sold under this Order (respectively "Products" and "Services", together "Goods") are fixed and firm and are not subject to increase. Unless specified in the Order, prices set forth herein are DDP (INCOTERMS 2020) at the location designated in the Order.

3. QUANTITY – The quantity, quality and characteristics of the Goods included in the Order shall be binding. For each Order, only the quantity ordered must be delivered. This provision also applies to Orders with multiple scheduled deliveries.

4. PACKING AND SHIPMENT – Prices includes all boxing, crating, or storage costs. Products shall be suitably packed to secure the lowest transportation cost in accordance with the requirements of common carriers and to assure against damage from weather or transportation. When an Order includes several batches of parts, each batch must be packed and identified individually. Supplier is responsible for loss or damage to the Products due to improper or insufficient packaging. Material shall be described in the delivery note in accordance with current national mode of freight or uniform freight classification whichever is acceptable. Buyer's Order number, numbers of parcels, Buyer part numbers and descriptions must be plainly marked on all invoices, packing lists, packages, bills of lading and shipping orders. Buyer's count or weight shall be final and conclusive on shipments not accompanied by packing lists. Shipping receipts or bills of lading shall be sent to Buyer on date material is shipped. Expenses, charges or claims other than standard freight costs, including but not limited to insurance offered by the freight carrier shall be Supplier's responsibility. In cases where a shipment is sent "freight collect" using Buyer's freight account, Buyer will charge back to the Supplier any charges not preapproved in writing by Buyer such as "Declared Value." Supplier shall reference Buyer's Order number on the Bill of Lading/Airway Bill.

5. DELIVERY – Time is of the essence. Delivery shall be strictly in accordance with the delivery schedule set out or referred to in this Order. Unless otherwise specified in the Order, the period of delivery shall commence on the date on which the Supplier receives the Order. Buyer reserves the right to return all excess quantities at Supplier's risk and expense.

6. TRANSFER OF TITLE – Title shall pass to Buyer upon delivery of the Products to the location specified on the Order. The foregoing does not relieve Supplier of any responsibility for hidden defects discovered after the acceptance of the Products.

7. QUALITY MANAGEMENT SYSTEM – Supplier shall have and maintain a Quality Management System in compliance with the current revision of AS9100 or ISO 9001. Supplier shall provide evidence of a third-party certification upon request by Buyer.

8. CONFORMITY CONTROL AND ACCEPTANCE – All items to be delivered hereunder shall consist of new materials and include a Certificate of Conformance identifying Supplier's name, CAGE Code (if applicable), manufacturer's name (when different from the Supplier), Buyer's part or item number (including revision), serial number (if applicable), and signature of Supplier's authorized Quality representative certifying the Products as fully compliant with the Order requirements and releasing the items for shipment. If a specification number is noted for the Products ordered, upon request Supplier shall furnish a report confirming manufacture of the items

according to specification. Supplier shall keep and maintain legible and retrievable inspection, test and related records traceable to the items delivered and associated Order, which shall be available to Buyer for a minimum of 10 years from the last delivery date. The Supplier shall establish a Failure Reporting Analysis and Corrective Action System, consisting of a closed loop failure reporting system, procedures for the analysis of failures to determine the cause, and documentation for recording the corrective action taken. Upon arrival, all Products will be subject to a conformity control by Buyer's authorized services, in conformance with Buyer's standards as specified on the Order. Acceptance by Buyer shall be within thirty (30) days of delivery at the destination designated on the Order. The making of any payment or payments by Buyer, or the receipt thereof by Supplier, shall not imply acceptance by Buyer of any Products or the waiver of any warranties or requirements of the Order. Buyer may reject any Product which contains defective material or workmanship or does not conform to specifications, samples or warranties. If requested by Buyer, Supplier will perform and provide a root cause analysis, including any corrective actions. Any Product so rejected may be returned to Supplier at Supplier's risk and expense. Any defective Product or Service shall be replaced by Supplier. If Supplier delivers nonconforming Products or Services, Buyer may, at its option and Supplier's expense: (i) return the Products for refund or credit; (ii) require Supplier to promptly correct or replace the Products or Services; (iii) correct the nonconformance; or (iv) obtain conforming Products or Services from another source. Buyer shall specify the reason for any return or rejection of nonconforming Products or Services and/or shall describe the action(s) taken. Supplier shall be liable for any increase in costs, including procurement costs attributable to Buyer's rejection of the nonconforming Products or Services.

9. INVOICING – Invoices shall be sent immediately after each shipment to the Buyer Accounts Payable address shown on the Order. Invoices shall contain the following information: order number, item number, and description of items, sizes, quantities, unit prices and extended totals, with net prices and applicable taxes highlighted, as well as country of origin, ECCN, US Harmonized Tariff Schedule (HTS) number, or Harmonized System Code (HSC), for each item when applicable, as well as any other legally required information. Delays in receiving invoices, errors or omissions on an invoice, or lack of supporting documentation required by the terms of this Order will be cause for withholding of payment.

10. PAYMENT – The payment shall be made in the currency stated on the Order. Payment for Products and/or Services covered by this Order will be made within thirty (30) days of the issuance of a valid and correct invoice, unless otherwise specified on the Order. Payment shall not constitute final acceptance. Buyer may withhold payment for shortages and/or nonconforming Products or Services. In the event Supplier is liable to Buyer for any amounts, Buyer may, at its election, set off against any amounts payable to Supplier under this Order. The Supplier is not allowed to retain the Goods or not deliver them in case of claims between Supplier and Buyer regarding disputed invoices.

11. CHANGES – Buyer may at any time by written notice make changes or additions within the general scope of this Order in or to (i) drawings, designs, specifications or instructions for work, (ii) method of shipment or packing, (iii) reasonable adjustments in quantities, delivery schedules or both, (iv) time of performance, (v) place of performance, (vi) place of delivery, inspection or acceptance and (vii) terms and conditions of the Order required to meet Buyer's obligations under its customer's contract. If any such change increases or decreases the cost or time required for performance of this Order, Supplier shall notify Buyer in writing within ten (10) days of the written order by Buyer, and Buyer may make an appropriate equitable adjustment in the price and/or time of performance, by written amendment. Nothing herein shall excuse Supplier from proceeding with the Order as changed.

12. PARTS AVAILABILITY – Supplier shall make available for purchase to Buyer repair parts for all Products for a period of ten (10) years after delivery. Supplier shall give at least six (6) month prior written notice to Buyer if Supplier will be unable to supply such parts and will use its best efforts to assist Buyer in obtaining an adequate alternative source of supply.

13. WARRANTY – Supplier warrants good and marketable title to Buyer, and that all delivered Goods (i) are in full compliance with the specifications, drawings, data packages, blue prints, technical data and Supplier's samples, applicable to the Order, including quality standards applicable to these products, (ii) are free and clear of manufacturing and material defects, from any and all liens, restrictions, reservations, security interests or encumbrances; (iii) are suitable for the purpose for which they



Delivery and Invoicing Address :
Safran Timing Technologies SA
Rue du Vauseyon 29
CH - 2000 Neuchâtel
Phone: +41 32 732 16 66
www.safran-navigation-timing.com
No TVA: CHE-100.514.535

are intended; (iv) comply with all applicable national and local laws, (v) do not infringe any patent, published patent application, or other intellectual property rights of any third party existing as of the date of delivery, and not utilize misappropriated third party trade secret information and (vi) do not contain any third party software (including software that may be considered free software or open source software). Supplier agrees that the warranties shall survive for one (1) year following acceptance by Buyer, unless otherwise stated in the Order, and shall be in addition to any warranties expressly provided for or implied by governing laws and/or expressly made by Supplier, including warranties for hidden defects. The warranties of Supplier together with its service guarantees shall run to Buyer and/or Buyer's customers. Products delivered to Buyer or incorporated into other Products and delivered to Buyer shall be new and shall be procured directly from the Original Component Manufacturer (OCM)/Original Equipment Manufacturer (OEM), or through an OCM/OEM authorized distributor chain. Work shall not be acquired from independent distributors or brokers unless approved in advance in writing by Buyer. All warranties provided in the article will survive any delivery, inspection, acceptance or payment by Buyer.

14. SUBCONTRACTING – Supplier agrees to obtain Buyer's written approval before subcontracting any substantial portion of this Order, provided however, that this limitation shall not apply to the purchase of standard commercial supplies or raw materials on which Supplier will perform further work.

15. FORCE MAJEURE – Neither party shall be liable to the other during any period in which its performance is delayed or prevented, in whole or in part, by a Force Majeure Event. Force Majeure shall mean circumstances beyond the reasonable control without fault or negligence of a party, such as, but not limited to, acts of God or of a public enemy, fires, flood, embargoes, quarantine restrictions, freight embargoes, strikes, or acts of Government in either its sovereign or contractual capacity. Each party shall give the other immediate notice of any event that such party claims is a Force Majeure condition that would prevent the party from performing its obligations hereunder, and of the cessation of the condition. A party's notice under this Section shall include the party's good faith estimate of the likely duration of the Force Majeure condition.

16. CALIBRATION – Suppliers of calibration services or those using equipment requiring calibration shall maintain a calibration system, including certificates, that complies with ISO 17025 and ANSI/NCSL Z540-1. All standards used to perform calibration measurements shall be traceable to NIST.

17. BUYER FURNISHED PROPERTY – Supplier assumes complete liability for any tooling, articles or material furnished by Buyer to Supplier in connection with this Order and Supplier agrees to pay Buyer for all such tooling, articles or material spoiled by it or not otherwise accounted for to Buyer's satisfaction. The furnishing to Supplier of any tooling, articles or material in connection with this Order shall not, unless otherwise expressly provided, be construed to vest title thereto in Supplier. All drawings, designs, tools, patterns, equipment and information supplied by Buyer hereunder and proprietary rights embodied therein are reserved and their uses restricted to work to be performed for Buyer. At completion of this Order such tools, dies and/or patterns shall be stored for a reasonable time by Supplier at no cost to Buyer, and until disposed of as Buyer may direct.

18. INTELLECTUAL PROPERTY – Any work produced under this Order is to be deemed a work-for-hire to the extent permitted by law, and, to the extent not so permitted, shall be assigned to, and shall be, the exclusive property of, the Buyer. Any work, writing, idea, discovery, improvement, invention (whether patentable or not), trade secret or intellectual property of any kind first made or conceived by Supplier in the performance of this Order or which is derived from the use of information supplied by Buyer, shall be the exclusive property of the Buyer. Supplier shall disclose promptly all such works, writings, ideas, discoveries, improvements, inventions, trade secrets or intellectual property to Buyer, and shall execute all necessary documents to perfect Buyer's title thereto and to obtain and maintain effective protection thereof.

19. RESTRICTION OF HAZARDOUS SUBSTANCES ("RoHS") - Supplier is and remains fully responsible for compliance at its sole cost with any and all applicable RoHS rules and regulations ("RoHS Legislations") including but not limited to EU Directive 2011/65/EU & Amendment 2015/863 EU on the Restriction of Hazardous Substance (RoHS3), the Chinese Administrative Measures on the Control of Pollution Caused by Electronic Information Products as of 28 February 2006, and all subsequent releases, all as amended, varied or otherwise restated from time to time, as well as all national or local regulations issued in connection with the aforesaid

RoHS Legislations. All Products must be suitable and fit for RoHS compliant production and sale. Supplier will complete and sign Buyer's standard Declaration of RoHS Compliance at the part number level, use appropriate systems and processes to ensure the accuracy of these determinations and maintain appropriate records to allow traceability of all Products.

20. CONFLICT MINERALS - Buyer is committed to work towards the elimination of conflict minerals in our Products. Many of our customers are subject to Section 1502 of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, and require us to report the use and source of conflict minerals used in our products; these include tantalum, tin, tungsten and gold (3TG) originated in the Democratic Republic of the Congo or an adjoining country. We strongly encourage our suppliers to follow a policy to source 3TG from certified conflict-free smelters. Supplier shall disclose whether any "conflict minerals" as defined by Section 1502 of the Dodd-Frank Act will be contained in or necessary to the functionality or production of any of the products, parts or materials delivered to Buyer under this Order. In the event such minerals are used, Supplier shall immediately notify Buyer and identify the Product(s) in which the "conflict mineral(s)" were used. Supplier agrees to annually provide a report of the smelters in which the conflict minerals were processed and the countries in which they were mined. If country of origin and/or smelter is undetermined, Supplier shall provide a description of the measures taken to discover the chain of custody of such materials to the original smelter or refiner.

21. COUNTERFEIT PRODUCTS - Safran Timing Technologies SA uses as a guideline the SAE Standard AS5553 for counterfeit parts.

a. Supplier shall not use counterfeited components in the Products.

b. All Goods provided under this Order shall be comprised of components from Original Component Manufacturer (OCM)/Original Equipment Manufacturer (OEM), or through an OCM/OEM authorized distributor chain. Work shall not be acquired from independent distributors or brokers unless approved in advance in writing by c. Buyer. When requested by Buyer, Supplier shall provide OCM/OEM documentation that authenticates traceability of the affected items to the applicable OCM/OEM

d. In the event that Work / Product delivered under this Agreement constitutes or includes Counterfeit Components / Goods, Supplier shall, at its expense, promptly replace such Counterfeit Goods with authentic Goods conforming to the requirements of this Agreement. Notwithstanding any other provision in this Agreement, Supplier shall be liable for all costs relating to the removal and replacement of Counterfeit Goods, including without limitation Buyer's costs of removing Counterfeit Goods, of reinserting replacement Goods, and of any testing necessitated by the reinstallation of Goods after Counterfeit Goods have been exchanged. Supplier shall include equivalent provisions in lower tier subcontracts for the delivery of items that will be included in or furnished as Goods to Buyer.

22. MATERIAL TRACEABILITY – Supplier will track, record and archive production related activities including but not limited to origin, assembly, test, programming and packaging. Materials and processes used will be traceable through labelling, marking or other industry practices, to include vendor, batch or lot number(s), serial numbers, material type specification with applicable revision, heat number (if applicable), dates of operations, test pass/fail results, names or initials or stamps of operators in charge.

23. OTHER PRODUCT-RELATED LEGISLATION - Supplier is and remains fully responsible for compliance at its sole cost with any applicable product-related environmental legislation including all applicable national implementing legislation, each as amended, varied or otherwise restated from time to time, including but not limited to, Regulation (EC) No. 1907/2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals ("REACH"), Directive 2002/96/EC ("WEEE") and related or similar legislation wherever applicable, Directive 2006/66/EC on batteries and accumulators and waste batteries and waste accumulators ("Battery Directive") and Directive 2009/125/EC establishing a framework for the setting of Ecodesign requirements for energy-related products ("Ecodesign Directive"), including all Implementing Measures enacted on the basis of the Ecodesign Directive and all other applicable European product-related legal requirements, such as harmonized standards goods must meet when placed on the EU market, including CE marking. With respect to REACH, Supplier has fulfilled and shall fulfil all its obligations under REACH, in particular all information requirements vis-à-vis Buyer, including without limitation the provision of a due and comprehensive safety data sheet in accordance with REACH. All Products must be suitable for compliant production and sale on the EU market. Additional information



Delivery and Invoicing Address :
Safran Timing Technologies SA
Rue du Vauseyon 29
CH - 2000 Neuchâtel
Phone: +41 32 732 16 66
www.safran-navigation-timing.com
No TVA: CHE-100.514.535

on product-related requirements and policy will be communicated from time to time, but failure to provide such information will in no way limit Supplier's responsibility hereunder.

24. SOLID WOOD PACKAGING MATERIAL – when applicable, Supplier shall comply with all International Plant Protection Convention ("IPPC") regulations on solid wood packaging material ("SWPM") as outlined in ISPM-15 and elsewhere. Supplier shall ensure, and provide appropriate certification, that all SWPM shall be marked with the IPPC logo, country code, the number assigned by the natural plant protection organization and the IPPC treatment code.

25. SUPPLIER PERFORMANCE – Based on Safran Timing Technologies SA's Class and Risk classification for purchase parts, The Supplier will be measured against agreed upon Key Performance Indicators (KPIs) on an annual basis, considering assembly yield and throughput, test yield and throughput, on-time delivery and price. Supplier will provide analysis of (YTD) information as it relates to parts returned (RMAs), including turn-around time, statistical process and product trends, opportunities for improvement and preventive actions, and review of any open Corrective Action Requests from the previous quarter. Supplier shall monitor the agreed upon KPIs and communicate their status quarterly to Buyer leadership via a Performance Scorecard. If Supplier's performance does not meet the criteria or goals, then an action plan is proposed to the Supplier. Failure to meet KPIs or improve performance could result in termination of all contracts and open Purchase Orders.

26. OBSOLESCENCE MANAGEMENT - Supplier shall have and maintain an internal Obsolescence Management (OM) process for all items being produced for Buyer. This process must adhere to the requirements of MIL-STD-3018. Supplier shall immediately notify Buyer when parts are becoming obsolete or End of Life. Obsolescence risks, issues, and mitigation strategies shall be reported to Buyer on a quarterly basis.

27. INTERNATIONAL TRANSACTIONS - All documentation, including Orders, acknowledgements, packing lists, and commercial invoices shall be in English; if Supplier provides documentation in another language, they will also include a complete translation in English. Supplier agrees that the Buyer, its subsidiaries, affiliates or its designees may exclusively use the value of the Order to satisfy any international offset obligations that Buyer may have with Supplier's country, subject to the offset qualifying laws, rules and regulations of that country.

28. CONFIDENTIAL/PROPRIETARY INFORMATION – All confidential and proprietary information not available to the public, including, but not limited to writings, drawings, equipment, tooling, models, oral disclosures, disclosed by Buyer and received by Supplier, and/or learned of or produced by Supplier in connection with the performance of the work under this Order, is the sole property of Buyer and shall be held by Supplier in strict confidence at all times, and shall not be used, nor disclosed by Supplier to any third party, without the prior written consent of the Buyer. The provisions of this clause shall survive the performance, completion or termination of this Order.

29. SITE ACCESS – Supplier shall authorize any person duly elected by Buyer to access its buildings to inspect the supplies or work in progress dedicated to Buyer. Supplier shall leave free access to representatives of competent authorities, Buyer's customers or their representatives, within the framework of the surveillance audits.

30. INSURANCE – Supplier shall procure and maintain such insurance as will protect it and Buyer from any and all claims. Unless otherwise agreed between the parties, this insurance coverage must be with reputedly solvent insurance companies and include at a minimum (a) General Liability (personal injury and property damage) with minimums of \$1,000,000 or the equivalent in the local currency and (b) other coverages as required by applicable laws. The amount of insurance purchased by Supplier will not limit the liability of Supplier to Buyer. A certificate of insurance evidencing such coverage must be provided upon Buyer's first request and each year after that at the renewal date of the insurance contract. Supplier shall provide Buyer with thirty (30)-day prior written notice of cancellation, or non-renewal of Supplier's coverage.

31. TERMINATION FOR CONVENIENCE –

a. Buyer reserves the right to cancel by email – with confirmation of receipt of cancellation by Supplier, entirely or partly and without allowance – any Order not yet having been the subject of an acceptance by Supplier in conformity with provisions of article above.

b. Buyer may terminate in whole or in part this Order at any time upon written notice to Supplier. In the event of partial termination, Supplier is not excused from

performance of the non-terminated balance of work under this Order. In such event, Buyer shall have all rights and obligations accruing to it either at law or in equity, including Buyer's rights to title and possession of the items and materials paid for.

c. Buyer may take immediate possession of all work so performed upon notice of termination costs incurred on the terminated work. If such termination is for the convenience of the Buyer, Buyer, after deducting any amount(s) previously paid, shall reimburse Supplier for the actual, reasonable, substantiated and allowable costs with the total amount to be paid by the Buyer being determined by the achieved deliverables at the date of the termination. The parties recognize that Supplier may purchase material and perform work thereon when no binding Order has been issued by Buyer. Therefore, unless otherwise agreed to in writing, Buyer shall not be liable for any material, work in progress, or any express or damages beyond those necessary to satisfy orders issued prior to the effective termination date.

32. TERMINATION FOR DEFAULT –

a. Buyer reserves the right to cancel this Order in whole or in part in the event Supplier fails to perform any of the provisions of this Order or fails to make progress so as to endanger performance of this Order.

b. Buyer shall also have the right to cancel this Order in whole or in part if Supplier becomes insolvent or a bankruptcy petition is filed which is not vacated within thirty (30) days from the date of the filing. Supplier shall promptly notify Buyer if Supplier is the subject of any petition in bankruptcy. In the event of Supplier's bankruptcy, Buyer may require Supplier to post such financial assurance, as Buyer, in its sole discretion, deems necessary. The rights and remedies of Buyer in this clause are in addition to any other rights and remedies provided by law or under this Order.

c. The failure of Buyer to insist upon strict performance of any of the terms of this Order or to exercise any rights herein conferred shall not be construed as a waiver of Buyer's rights to assert or rely on any such terms or rights on any future occasion.

d. Upon termination under this Section, Buyer may require Supplier to transfer title and deliver to Buyer, in the manner and to the extent directed by Buyer, any partially completed Products and raw material, parts, tools, dies, jigs, fixtures, plans, drawings, services, information and contract rights ("Materials") as Supplier has produced or acquired for the performance of this Order, including the assignment to Buyer of Supplier's subcontracts. Supplier further agrees to protect and preserve property in the possession of Supplier in which Buyer has an interest. Payment for unfinished Products or Services, which have been delivered to and accepted by Buyer and for the protection and preservation of property, shall be at a price determined in the same manner as provided in the Termination for Convenience provision hereof except that Supplier shall not be entitled to profit. Buyer may withhold from Supplier monies otherwise due Supplier for delivered Services, completed Products and/or Materials in such amounts as Buyer determines necessary to protect Buyer against loss due to outstanding liens or claims against said Services, Products and Materials.

33. INDEMNITY – Supplier agrees to defend, indemnify and save harmless Buyer from and against any and all liability, loss, damage, suit, action or legal proceeding whatsoever, including without limitation cost and expenses in connection therewith, arising out of or in connection with Supplier's performance including without limitation (i) personal injury, property damage, or environmental damage; and (ii) actual or alleged infringement of any intellectual property right arising out of the manufacture use, sale or disposal of the Products or Services. Supplier, at Buyer's request and option and at no additional cost to Buyer, shall supply Buyer with non-infringing replacement Products or Services of a similar kind or quality, obtain a license for Buyer to use infringing Products or Services, or refund the purchase price. Neither party shall be liable for incidental, punitive, exemplary, indirect or consequential damages, or lost profits arising under or relating to this Order.

34. EXPORT/IMPORT CONTROLS – Supplier agrees to comply with all applicable laws, rules, and regulations regarding the import and export of any commodity, technology, and/or software, used, developed or acquired under this Order.

a. If Supplier is a U.S. company that engages in the business of either manufacturing or exporting defence articles or furnishing defence services, the Supplier hereby certifies that it has registered with the U.S. Department of State Directorate of Defense Trade Controls and understands its obligations to comply with International Traffic in Arms Regulations ("ITAR") and the Export Administration Regulations ("EAR"). Supplier shall immediately notify buyer if Supplier is no longer an ITAR registered company for any reason, if the Buyer has been placed on any Excluded or



Delivery and Invoicing Address :
Safran Timing Technologies SA
 Rue du Vauseyon 29
 CH - 2000 Neuchâtel
 Phone: +41 32 732 16 66
www.safran-navigation-timing.com
 No TVA: CHE-100.514.535

Denied Party List of an agency of the U.S. Government, or its export privileges are denied, suspended or revoked.

b. Supplier warrants that all Goods are in compliance with all applicable export and import laws. Supplier shall indemnify the Buyer for any losses or expenses incurred as a result of Supplier's failure to inform Buyer of license requirements, or any breach of warranty in this clause.

c. Supplier shall notify the Buyer of any restrictions that apply in respect of EU customs legislation preventing the export, re-export or transfer of the Goods by the Buyer or, if requested by the Buyer, confirm in writing that no such restrictions apply.

d. Supplier shall at all times obtain and maintain all necessary licenses and consents and comply with all legislation, standards and regulations relating to import and export, and registration. Supplier shall immediately notify Buyer of any licensing details of any Deliverables that are subject to any export controls including but not limited to those of the UK Export of Goods (Control) Order, European Commission export authorizations and U.S. Export Administration Regulations or U.S. International Traffic in Arms Regulations.

e. Buyer requires its foreign-based shippers (Supplier) to provide all documentation required for entry into the country of purchase to foreign freight consolidator, carrier, issuing bank or directly to Buyer prior to exportation. The types of documentation may vary and may include additional declarations or statements that are not contained in the following list. In general, the following is required: 1. Commercial Invoice; 2. Packing List; 3. Airway bill or Bill of Lading.

f. Supplier shall notify the Buyer if it is or when it becomes, or if it ceases to be an Authorised Economic Operator.

g. Supplier shall indemnify Buyer for all liabilities, penalties, losses, damages, costs, or expenses that may be imposed on or incurred by the buyer in connection with any violations of such laws and regulations by Supplier.

35. COMPLIANCE WITH LAWS AND REGULATIONS –

Supplier represents and warrants compliance with all laws, ordinances, orders, acts, rules and regulations applicable to this Order, and agrees to indemnify Buyer against any loss, cost, liability or damage by reason of Supplier's violation of any such applicable laws, orders, rules or regulations. Supplier agrees that the articles will be produced and all work hereunder will be performed in accordance with all applicable statutes and laws, all executive orders, regulations applicable, and agrees to indemnify Buyer against any loss, cost, liability or damage by reason of Supplier's violation of any such applicable laws, orders, rules or regulations.

Supplier shall comply with the requirements of the Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) as amended, (15 U.S.C. §78dd-1, et. seq.), regardless of whether Supplier is within the jurisdiction of the United States; and (ii) neither directly nor indirectly, pay, offer, give, or promise to pay or give, any portion of monies or anything of value received from Buyer to a non-U.S. public official or any person in violation of the FCPA and/or in violation of any applicable country laws relating to anti-corruption or anti-bribery.

36. PERSONAL DATA - Any term related to the protection of Personal Data that is used in this article must be understood according to the meaning given to it by the EU General Data Protection Regulation 2016/679 of 27 April 2016 repealing Directive 95/46/EC (hereunder "GDPR"). Each Party acknowledges that the Personal Data and related processing are subject to the legal and regulatory provisions applicable to the Buyer or the Supplier, as the case may be, which notably include the GDPR and local provisions taken to enforce or complete it. Each Party undertakes to comply with the GDPR. Each Party may collect and process the Personal Data of the other Party for the performance of the Contract and/or for to manage list of suppliers with natural persons and/or for to manage list of clients or prospects. In this case, the Party concerned shall be liable the processing of this Personal Data within the meaning of the GDPR and undertakes to respect the latter. The Supplier may also collect and/or process the Personal Data on behalf of the Buyer, acting as a Data Processor of these Personal Data. As such, it undertakes to comply with the GDPR, and the provisions laid down in the special conditions of purchase. Any breach by the Supplier of the obligations relating to the Personal Data constitutes a major breach, which may cause the partial or total termination of the Order for default in accordance with the provisions of Article "Termination", without prejudice to the Buyer of any other remedy.

37. DEBARMENT – By acceptance of this Order, Supplier certifies that the organization or any of its officers and directors are not presently debarred, suspended, proposed for debarment or declared ineligible for the award of contracts by any government agency or country sanction program. In the event the Supplier is

proposed or debarred by any government agency during the performance term of this Order, Supplier shall immediately notify Buyer in writing.

38. GOVERNING LAW – This Order shall be governed by and construed in accordance with the laws of the land corresponding to the address of the Buyer indicated on the Order, without resort to its conflicts of law rules.

39. DISPUTES – Any controversy or claim that may arise out of or in connection with this Order that after good faith negotiations cannot be resolved to both Parties' satisfaction may be resolved by submitting the claim to a court of competent jurisdiction. Pending resolution or settlement of any dispute arising under this Order, Supplier will proceed diligently as directed by Buyer with the performance of this Order.

40. REMEDIES – Except as otherwise provided herein, the rights and remedies of both parties hereunder shall be in addition to their rights and remedies at law or in equity. Failure of either party to enforce any of its rights shall not constitute a waiver of such rights or of any other rights and shall not be construed as a waiver or relinquishment of any such provisions, rights or remedies. Buyer shall be entitled at all times to set off any amount owing at any time from Supplier or any of its affiliated companies to Buyer, against any amount payable at any time by Buyer or any of its affiliated companies to Supplier.

41. AMENDMENT – No amendment of this Order or any of these terms or conditions shall be valid unless agreed to in writing and signed by an authorized representative of Buyer.

42. ASSIGNMENT – Supplier may not assign this Order in whole or in part without Buyer's prior written approval which may be withheld at Buyer's sole discretion.

43. SEVERABILITY – If any provision of this Order or application thereof is found invalid, illegal or unenforceable by law, the remainder of this Order will remain valid, enforceable and in full force and effect, and the parties will negotiate in good faith to substitute a provision of like economic intent and effect.

44. STANDARDS OF BUSINESS ETHICS AND CONDUCT – By the acceptance of this Order, Supplier represents that it shall comply at all times with Buyer's Code of Ethics as well as with all applicable anti-corruption rules, regardless of where Supplier is from or where the Order is performed. Supplier shall neither receive nor give any gifts or gratuities in breach of such rules. Supplier's employees are required to conduct company business with integrity and maintain a high standard of conduct in all business-related activities. Supplier shall not engage in any personal, business, or investment activity that may be defined as a conflict of interest, whether real or perceived. If, at any time, Buyer determines that Supplier is in violation of the applicable anti-corruption rules, Buyer may immediately terminate this Order upon written notice to Supplier and Buyer shall have no further obligation to Supplier.

45. QUALITY - Supplier is a major contributor to the Goods conformity, required to meet safety objectives. Supplier is responsible to cascade these information and requirements to its employees and Tier 2 suppliers.

a. Upon request from Buyer or if supplying PCBAs or finished Goods, Supplier shall comply with DOC-A1-022 ("Supplier Quality Requirements"). The following documents shall accompany the Goods per the Supplier Quality Requirements, as indicated in the Order.

- CC = Certificate of Conformity
- MC = Material Certificate
- CT = Certificate of Treatment
- CR or ATR = Acceptance/ Control Report

b. For aeronautical related Goods, the Supplier must be EN9100 certified or comply with the standards provided by such certification.